



## Mouzieys-Panens

DÉPARTEMENT du TARN

-----  
MAIRIE  
81170  
-----

### PROCÈS VERBAL de la réunion

#### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUZIEYS PANENS

Séance du Conseil Municipal du 23 février 2024

#### Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Qui ont voté : 10

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2024

Date d'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février à 20 h 30, le Conseil Municipal de **MOUZIEYS-PANENS** – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude BLANC, Maire**.

**Présents : Claude BLANC, Bernard DELPECH, Gérard MANDIRAC, Christel MAZIERES, Catherine TRESSOLS, Christine TRESSOLS, Jean Luc VIGUIER, Laurence CAUSSÉ, Martine BOUYSSIERE, Fabien DELPECH**

**Absents excusés : Michel PRONNIER**

**Secrétaire de séance : Gérard MANDIRAC**

Monsieur le Maire propose aux membres présents lors de la dernière séance d'en approuver le procès-verbal. Le quorum (plus de la moitié des 11 membres du conseil municipal), étant atteint, la séance est ouverte.

#### Ordre du jour :

- Délibération : demandes de subvention aménagement de la cour du chateau
- Délibération : autoconsommation artagée
- Questions diverses

Objet : Aménagement de la cour du château : approbation du projet et demande de subventions - DE 2024 003

Monsieur le Maire présente le projet de la cour du château,

L'environnement est au cœur de nombreuses actions régulières menées sur l'ensemble de notre territoire. Verdissement, végétalisation, désimperméabilisation, espaces résilients... sous des dénominations différentes, les projets de réaménagement se multiplient et les cours minérales comptent parmi les premiers espaces concernés. Pour notre commune l'aménagement de la cour est devenu un projet déterminant, de plus celui-ci fait suite au projet précédant d'aménagement du préau, il permet également l'accès à une salle communale et d'autres logements.

De par son emplacement, la cour du château est un lien de cohésion sociale important pour le village. En effet, les aînés s'y retrouvent avant leur partie de cartes hebdomadaires, les habitants des différents appartements y échangent et des repas estivaux s'y déroulent annuellement. Or cette cour, parée de trois arbres, est en mauvais état et très minérale, avec la totalité de sa surface en enrobé.

L'objectif principal du projet est donc de réaménager ce lieu de partage, en augmentant sa couverture "végétale", avec la perméabilisation d'une partie des sols et la plantation d'espaces verts.

Ainsi, la couche d'enrobé existante sera enlevée pour retrouver, notamment, de la pleine terre en bordures de cour, agrémenter de fleurs et plantes. 70% de la surface sera, quant à elle, traitée avec un sol en tout venant compacté permettant de laisser passer l'eau de pluie. Et afin de permettre l'accessibilité, aux personnes à mobilité réduite en toute autonomie, un cheminement extérieur en béton balayé sera créé depuis l'entrée de la cour vers la mairie et la salle communale.

Mouzieys-Panens a su, au fil des années préserver, entretenir et valoriser son patrimoine et plus précisément sa qualité architecturale, ainsi, l'ensemble des revêtements mise en œuvre seront de teintes beige clair, s'harmonisant avec les pierres du Château. L'escalier extérieur en pierres du 14<sup>ème</sup> siècle, desservant un logement, sera rénové pierres après pierres et un garde-corps en fer forgé, de teinte identique (gris RAL 7040) à l'ensemble des menuiseries extérieures du village, sera créé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT, de la subvention de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL et du Fond vert.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis d'un montant de 32 993,20 € HT pour les travaux proposés par le cabinet d'architecture "SARL C'2A Architecture"
- **VALIDE** le devis des honoraires pour 3 500,00 € HT du cabinet architecte "SARL C'2A Architecture"
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Coût total du projet : 36 493,20 € HT

- subvention Conseil Départemental 20 %	7 298,64 €
- subvention DETR/DSIL 30 %	10 947,96 €
- subvention Fond vert 20 %	7 298,64 €
- financement de la commune :	10 947,96 € HT

- **DIT** que cette dépense sera prévue au BP 2024 programme n°218
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **SOLLICITE** la subvention de l'État au titre de la DETR ou DSIL
- **SOLLICITE** la subvention du Fond vert
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

### **Autoconsommation partagée**

La délibération est reportée.

Monsieur le Maire présente le principe de l'autoconsommation partagée à l'ensemble des conseillers municipaux :

L'impossibilité de développer un système de production individuelle d'énergie sur la partie centrale du village (zone ABF), crée en fait une zone d'exclusion. L'augmentation des tarifs de l'énergie nous impose réflexion, surtout pour les années futures.

Le Conseil Municipal a débattu de la possibilité de créer une entité (non définie à ce jour) permettant à la fois de produire de l'électricité sur la commune et en parallèle de trouver des consommateurs sur une année complète.

Ceci dans le but d'avoir des coûts de production et de consommation constants sur plusieurs années, afin de garantir des tarifs sans comparaison avec les tarifs des prestataires et distributeurs habituels ou institutionnels.

Pour préparer les prochains rendez-vous, une commission est chargée de travailler sur l'opportunité d'une telle démarche, mais aussi de préparer la communication dirigée vers les futurs abonnés au travers de flyers et via le site de la commune.

Cette démarche sera l'occasion de réunir les administrés intéressés autour d'une réunion publique avec la participation de d'associations déjà investies dans cette démarche.

Les prochains rendez-vous seront communiqués par le site internet et restent à définir.

**La séance est levée à : 21h30**

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Gérard MANDIRAC

Claude BLANC